

Vivendi assoit sa domination sur Lagardère

Au 14 juin, le groupe dirigé par les Bolloré détient 57,35 % des actions de la société propriétaire d'Hachette, Europe 1 ou encore des boutiques Relay. Il doit encore obtenir l'aval de la Commission européenne.

Par Sandrine Cassini

Publié le 14 juin 2022 à 22h43, mis à jour le 15 juin 2022 à 05h15 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Arnaud Lagardère serait « *plutôt heureux* », si son nom venait à disparaître au profit d'un nom comme celui des Bolloré. Cette étonnante confiance livrée au magazine de France 2 « Complément d'enquête » le 2 juin dernier prend chaque jour un peu plus corps. A l'issue de la première phase de son OPA, Vivendi détenait, mardi 14 juin, 57,35 % du groupe propriétaire d'Hachette, des boutiques Relay, d'Europe 1, du JDD et de *Paris Match*, et 47,33 % des droits de vote théoriques, selon l'Autorité des marchés financiers. La fin d'une époque pour l'héritier de Jean-Luc, qui avait déjà acté le début d'une disparition fin mai, au moment où Vivendi avait franchi la barre des 50 %. « *Cette date est heureuse, pleine de promesses* », avait-il fait mine de se réjouir.

Lire aussi : [Arnaud Lagardère ouvre la voie à une cession de ses titres](#)

Si le fonds souverain du Qatar, l'un des actionnaires historiques de Lagardère a souhaité conserver ses 11,5 % de titres, Bernard Arnault a entamé son désengagement, en se délestant de 2 des 10 % de sa participation. La montée en puissance de Vivendi n'est pas terminée : les actionnaires de Lagardère peuvent encore souscrire à une offre subsidiaire qui leur garantit un prix plancher de 24 euros jusqu'à fin 2023. Ce processus leur permet d'attendre de voir les contours du nouveau groupe fusionné, et d'apporter ou pas leurs titres au nouveau propriétaire. Bernard Arnault s'est d'ailleurs dit intéressé par cette proposition, comme Arnaud Lagardère, détenteur de 11,06 % du capital du groupe qui porte encore son nom. Le PDG s'offre ainsi une porte de sortie, même s'il n'a cessé de répéter qu'il souhaitait « *augmenter sa participation* ».

Virage délicat

Le virage le plus délicat est à venir : Vivendi doit obtenir l'aval de la Commission européenne, qui est censée valider le rapprochement des deux mastodontes de l'édition Hachette et Editis. Une phase de prénotification s'est ouverte, et les échanges ont débuté entre la direction de la concurrence bruxelloise, le groupe de médias français et l'ensemble de la chaîne du livre. « *Nous recevons de plus en plus de questionnaires fournis de la part de la Commission européenne* », témoigne Isabelle Wekstein, l'avocate qui représente les libraires belges, français, les auteurs de la Société des Gens de Lettres, et deux éditeurs indépendants Acte Sud et l'Ecole des loisirs, tous opposés à cette opération de concentration. Selon nos informations, Vivendi compte notifier officiellement son projet à l'exécutif européen au mois de septembre. La direction générale de la concurrence disposera alors de vingt-cinq jours pour donner un avis. Compte tenu de la sensibilité de l'opération, chez Vivendi, on pense qu'une enquête approfondie sera ouverte dans la foulée, une procédure qui rallonge le délai d'examen d'au moins quatre-vingt-dix jours.

Lire aussi | [Contre la fusion entre Hachette et Editis, un front uni d'éditeurs, auteurs, libraires et salariés](#)

Dès la notification, Vivendi présentera les fameux « *remèdes* », ces cessions d'actifs qui doivent lui permettre d'emporter l'aval de Bruxelles. Nul doute qu'elles feront l'objet d'un véritable bras de fer avec le monde de l'édition qui sera consulté pour avis. Selon nos informations, ces dernières semaines, Vivendi a envisagé de vendre en un seul bloc les maisons d'édition et la plateforme de distribution qu'il ne souhaite pas garder, en constituant le numéro trois (français) de l'édition.

L'objectif principal reste d'éviter la cession d'Editis ou d'Hachette, ce qui rendrait l'OPA moins intéressante. A ce stade, « aucun scénario – vente en bloc ou par appartement – n'est privilégié », affirme un cadre dirigeant de Vivendi, qui souligne qu'Antoine Gallimard a fait part de son intérêt pour l'éducation.

Autre difficulté pour Vivendi, la Commission européenne étudiera également « les effets congloméraux » de l'addition de Vivendi et de Lagardère. « La puissance de feu apportée par les médias, la publicité et la production au pôle édition est bien plus forte qu'en 2003, quand Lagardère voulait acheter Vivendi Universal Publishing, souligne Isabelle Wekstein. Même si Vivendi vendait Hachette ou Editis, cela ne réglerait pas nécessairement le problème ».

Vivendi a fait des synergies internes – produit par StudioCanal, l'Ours Paddington bénéficie d'une musique signée Universal Music et d'une communication assurée par Havas – l'alpha et l'oméga de sa stratégie. Ses opposants craignent qu'il utilise ses médias pour promouvoir ses auteurs et en exclure d'autres. Face à ces accusations potentielles, le groupe fait remarquer, en privé, que Lagardère reste une entité à part, dirigée par Arnaud Lagardère.

Le rôle de Nicolas Sarkozy examiné à la loupe

En attendant, Vivendi fait son possible pour éviter les accusations de « gun jumping ». Cette pratique, qui consiste à prendre le contrôle d'une entité sans l'aval des autorités de la concurrence, est lourdement sanctionnée. « Certains indices montrent que Vivendi aurait déjà une influence sur la gestion courante de Lagardère », dénonce cependant Isabelle Wekstein, pointant le partage d'animateurs et d'émissions entre Europe 1 et CNews, ou le départ de journalistes.

Lire aussi : [Isabelle Saporta devient PDG des éditions Fayard](#)

Selon un témoin, Vivendi craindrait que les différents scandales autour de ses médias n'altèrent sa discussion avec Bruxelles, au moment où il doit donner des gages en matière de liberté d'expression. Le rôle de Nicolas Sarkozy, à la fois administrateur de Lagardère et proche de Vincent Bolloré, est également examiné à la loupe. Au sein du conseil, certains considèrent l'ancien président de la République comme l'agent traitant de l'industriel breton. Volubile, hyperactif, l'ancien président livre ses analyses sur tous les sujets – la mise en place d'une société en commandite sur les radios du groupe, adoubée par Vivendi, la ligne éditoriale des maisons d'édition, la date de la rentrée littéraire... Son ingérence chez Hachette – Isabelle Saporta l'avait contacté avant de devenir le 13 juin la patronne de Fayard – soulève les interrogations.

Sandrine Cassini